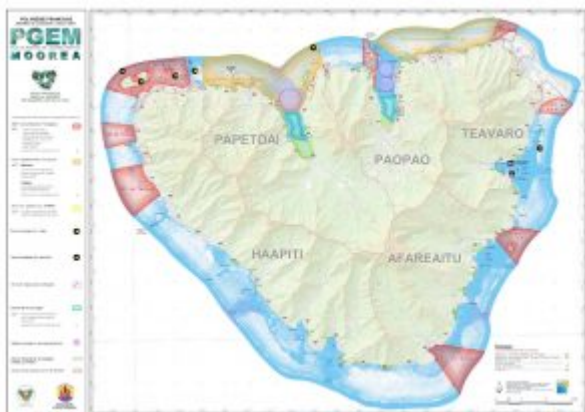


# PGEM Moorea rapport commissaire enquêteur

Depuis la fin de l'enquête publique en mai 2019, nous avons réussi à obtenir le rapport du commissaire enquêteur que vous trouverez ci dessous en pdf à télécharger



Les commentaires de l'AVP sur le rapport :

## **Commentaires BG sur le rapport final du commissaire-enquêteur, relatif à l'enquête publique du PGEM de Moorea**

*On pouvait espérer un commissaire enquêteur faisant preuve d'un minimum de « neutralité », et rendant un rapport faisant preuve d'un minimum de « sérieux » et de professionnalisme : ça n'est absolument pas le cas ;*

- *l'absence de toutes contraintes pour les pêcheurs est entérinée sans la moindre difficulté ; l'absence de concertation avec certaines catégories d'usagers (plaisanciers, notamment) ne fait l'objet d'aucune remarque (« excellente concertation (sic) »), les conditions d'organisation de l'EP sont balayées d'un revers de main, la régularisation des situations illégales actuelles (remblais, etc) est renvoyée aux calendes grecques, etc, etc, etc.*

- Normalement, un commissaire enquêteur « pro » fournit une réponse à toutes les observations émises par écrit, même les plus « idiotes » : ici, par exemple, sur mes 36 observations, 21 n'ont aucune réponse du tout, et pour 14 autres, le CE répond sans vergogne carrément à côté...
- Sur les 46 pages de son rapport, les 17 premières sont la recopie pure et simple du texte du PGEM lui même, et des textes légaux : du remplissage. Les pages 18 à 38 sont la recopie des observations du public, faite sous la forme de résumés déformés : là encore, quasiment du remplissage. Seules les pages 39 à 46 (avec beaucoup d'espaces blancs) sont le travail du CE : vraiment pas grand chose pour un tel dossier.
- Enfin, son avis final s'abrite derrière le faux-nez des « recommandations », dont il sait pertinemment que le comité du PGEM peut les mettre instantanément à la poubelle sans même les lire...

*Conclusion : un CE aux ordres, et un rapport où il ne prend même pas la peine de le cacher .*

**# Rapport rendu le 27 mai 2019, conformément à la loi (un mois après fin EP).**

*Pourquoi n'y a-t-il eu aucune publicité, aucune diffusion, aucune information, aucun envoi (comme promis) au rédacteur des observations, ... voire une franche hésitation lorsque nous avons commencé à demander **en juillet** où en était ce document ???*

**# pages 1 à 15** : simple recopie du contenu du PGEM.

*Du remplissage ...*

**# page 16 : G, composition du dossier**

« a été élaboré en conformité avec les dispositions du Code de l'Aménagement » : *Manifestement, non, car il manque une des cartes ...*

### **# page 17 : H, organisation de la consultation**

*Reprise pure et simple du texte de l'arrêté ministériel.*

Accès au registre uniquement en présence du CE : pour le CE, c'est le cas de toutes les EP en PF... :

*Faux (voir par exemple Arrêté n° 475 MCE/ENV du 16/01/2019 : « Pendant les heures d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet . »)*

### **# 150 personnes sont venues voir le dossier, et 70 ont émis des observations.**

*Pas d'indication du fait que des étrangers ont participé aux observations*

### **# pages 18 à 38 : recopie des observations faites par les 70 personnes ci-dessus**

*Il ne s'agit pas d'une recopie stricte, mais d'un « résumé » qui déforme notablement les questions réelles...*

### **# Page 39 à 46: analyse synthétique des observations par le CE**

*La présentation n'est pas destinée à favoriser la clarté de l'exposé ; habituellement, le CE fait un tableau en 2 colonnes, à gauche les observations (regroupées si elles sont émises identiquement par plusieurs personnes), à droite ses réponses. La méthode retenue par Mr Ponia lui permet de faire disparaître allègrement de très nombreuses questions ... à problèmes (dans mon cas, 21 questions sur 36 n'obtiennent aucune réponse de la part du CE).*

– contenu du PGEM :

*Le CE tacle gentillement les pêcheurs : disparition complète des obligations pour les pêcheurs, mais sans oser s'y opposer frontalement*

Multiplications des zonages, incompréhensibles

– Accès au dossier, déroulement de l'enquête :

*Rien à dire pour le CE, conforme à la lettre de la loi et aux pratiques habituelles en Polynésie (ne répond pas à mes remarques, à savoir pourquoi on ne fait pas comme en Métropole, où la loi est pourtant la même ...)*

– Carte manquante

*Le CE n'a pas vérifié ce point (« il s'agit vraisemblablement (sic) d'une erreur de rédaction »)*

– Limite des 250 m

*Le CE ne fournit pas d'explication sur ce changement (par rapport aux anciens 70m)*

– Dispositions transitoires (pas de date)

*Le CE laisse toute liberté pour fixer n'importe quelle date (y compris dans 150 ans ...): lamentable*

– Gouvernance

Nombreuses observations négatives sur le sujet

*Le CE impose néanmoins de définir cette prérogative au profit de la commune, y compris le contrôle sur terrain..., malgré de nombreuses observations (y compris locales) totalement opposées du fait des conflits d'intérêts évidents*

– Représentant des plaisanciers au comité permanent

*Le CE dit non, avec l'argument hallucinant « les plaisanciers ne sont pas plus importants sur les visiteurs de l'île » ;*

*heu, les visiteurs de l'île ne sont pas concernés par le PGEM (ils sont essentiellement à terre), et les plaisanciers sont aussi des ... visiteurs de l'île...*

#### – Vitesse

Le CE refuse (à juste titre) que les scientifiques puissent déroger aux limitations de vitesse

#### – Mouillages et quotas de voiliers

Estime que les quotas proposés sont un bon compromis (*... fait sans concertation???*)

Mais propose de supprimer 10 places (Tiki et Mamaa), en les reportant dans la marina prévue en fond de baie d'Oponohu

Demande la mise en place de bouées (Cook, ...)

Demande gestion du mouillage (service à terre, ...)

*Et ne réponds pas aux propositions constructives (étaier les mouillages du nord vers les zones sud, etc ...)*

#### – Réseaux

Le CE confirme de préciser clairement les zones de protections (*ça coûte rien ...*)

#### – Autorisations d'Occupation Temporaire du domaine maritime (AOT)

Le CE demande l'interdiction des AOT à venir, même pour les hôtels...

*Nota : les Zones de Mouillage Organisées (bouées payantes) sont aussi des AOT !!!*

#### – Fouilles archéologiques

Le CE n'a rien à dire (et pour cause, y'a pas eu d'observations ...!)

### – Recherche scientifique

Le CE est d'accord avec les demandes des scientifiques, + bilan annuel & cartographie

### – Accès à la mer

Le CE souhaite qu'on recherche d'autres accès

Limiter les crèmes solaires, monoï, etc ...

### – Kitesurf

*Le CE ne se mouille pas, et ne répond en rien à l'observation des kitesurfers.*

Demande l'interdiction de la zone de Teavaro

### – Pêche au fusil

Le CE renvoie sur le (futur) comité des pêcheurs les décisions sur la réglementation des activités de pêche ....

*Là, clairement, il est PRO-pêcheurs*

### – Nourrissage

*Le CE fait une phrase alambiquée, pouvant être lue dans les deux sens : totalement interdit, ou autorisé...*

### – Temae (lac)

Diverses recommandations du CE ; *je ne sais pas si ça va dans le bon sens ou non*

### – Cétacés

Le CE souhaite que l'on précise les règles dans les passes

### – Petite marina fond de baie Oponohu

Le CE souhaite que l'on rende le PGEM compatible avec cette marina

## – Observation raies et requins

Le CE ne souhaite pas de nouveaux sites

## – Sites de plongées

*Le CE ne se mouille pas* : approbation du comité permanent pour les 3 nouveaux sites (c'est déjà écrit dans le PGEM)

## – Hydravions

Le CE demande l'interdiction complète ... : *tiens, là, il prend un avis ferme ... ?*

## – Développement touristique

Pour le CE, pas d'incompatibilité entre réduction de la plaisance et développement du tourisme (*sans argumentation, évidemment ...*)

## – Final

Rahui

Liaison PGA/PGEM (rejets terrestres, assainissements, pesticides,...)

Programmes éducatifs dans les écoles

Spots télévisés, articles presse

*Ca fait bien , ça remplit la page, et ne mange pas de pain ...*

## **# Page 46: Conclusion**

« Avis favorable en recommandant de tenir compte de mes recommandations ».

Le CE ne peut émettre que 4 types d'avis final :

– Favorable

– Favorable avec réserves (à lever par le pétitionnaire)

– Favorable avec recommandations (le pétitionnaire est libre de les lire ou pas )

– Défavorable

Dans le cas présent, le comité, et le gouvernement, sont totalement libres de faire ce qu'ils veulent du texte du PGEM présenté...

## Divers

- Le CE ne parle nulle part du problème signalé à de multiples reprises, l'absence de concertation avec les voiliers (hormis une phrase générique « excellente concertation ») : il est manifestement coincé sur ce point.

## Suite chronologique

On ne saura plus rien jusqu'à la mise la publication de l'arrêté promulguant le texte (modifié ou non) du PGEM révisé.

Avant ou après les élections municipales de 2020 ?

A télécharger :

[Rapport CE\\_Enquête publique PGEM révisé](#)

[Commentaires sur rapport CE 2019 EP PGEM Moorea](#)

---



# Plastique fantastique ?

Des nuages foncés s'accumulent au dessus des hauteurs, puis le vent s'intensifie les nuages se déplacent au dessus de nous ; c'est le signe d'un grain, le temps de fermer les hublots, et de rentrer le linge et voici que la pluie s'abat, drue, grosse, crépitante, abondante.

Le bon marin est toujours attentif aux signes de la météo.

La pluie ne s'éternise pas mais remplit les seaux et les récupérateurs d'eau afin de nourrir les réservoirs et à terre de nourrir la végétation gourmande. La pluie est un bienfait.

C'est alors que la pluie a cessé, que le spectacle commence, à chaque averse le scénario est le même, désolant. C'est la danse du plastique accumulé dans les déversoirs, dans les caniveaux, n'importe où et qui poussé par le vent et la pluie vient s'accumuler dans les eaux du lagon. C'est tout d'abord quelques bouteilles, puis de plus en plus et bientôt tout ce qui peu ou prou arrive à flotter, les papiers, les sacs, les boites de jus de fruits, les couches culotte ... tout cela est emporté par le courant et se dirige vers le récif pour entamer un voyage plus ou moins long dans le bel océan.



Les mains des hommes et des femmes ont fabriqué cette pollution et nul ne semble plus capable de l'arrêter ni de

l'endiguer. Partout, sur toutes les plages, toutes les îles, toutes les côtes du monde entier le même fléau se répand.

Les plus courageux et aussi les plus désespérés collectent, trient, entassent, ramassent, récupèrent cette peste espérant un recyclage incertain. Trop de plastiques différents, trop de matières, trop de molécules incompatibles, trop de plastiques souillés, les solutions de recyclage sont quasi inopérantes.



Utopie de retrouver une planète non souillée, nos enfants n'ont pas connu les chemins de promenade, les lieux de picnic, les parcs et jardins, les plages, les sentiers de randonnée, les rivages sans papiers gras, sans déchets plastiques et vraisemblablement ne les connaîtront jamais.

Tant que nous laisseront les industriels fabriquer des contenants non recyclables, tant que les lois n'interdiront pas la mise sur le marché de ces produits, le monde sera envahi par cette merde.

Pourtant, les discours sont toujours les mêmes : culpabilisants, ce sont les utilisateurs les coupables, c'est à eux de faire attention, de trier, de consommer autrement, de s'astreindre à produire zéro déchets, de recycler, de trouver des solutions, de ramasser, de collecter, de nettoyer, etc... mais pendant ce temps les industriels continuent à se gaver, à produire toujours plus, à ne pas prendre à leur charge la fin de vie de leur produits. Ce sont eux qui sont à la base de toute cette pollution, les fabricants de sacs plastiques, de

verres en plastique, de fourchettes, de cuillères, de pailles, de brosses à dents, d'emballages souvent inutiles de toutes sortes.

En attendant ce jour béni où les politiques prendront leurs responsabilités dans ce domaine, effectivement nous devons tenter chacun à notre niveau de faire un geste, aussi petit soit il, pour la planète.

R2

---

# Compte rendu de la réunion de travail du 26/08/19 –

Compte rendu de la réunion de travail du 26/08/19

## Étaient présents :

Arnaud Jordan

Nathalie Garnier (qui accueille)

Bernard Guillou

Régine Rehel

Florent Gachod

## Excusé :

Eric Pinel

————— Début : 08h15 —————

## # CHARTE

– Se répartir les tâches, faire des groupes de travail, il faut se faire aider et ne pas supporter tout le travail restant à faire. Faire une Newsletter pour trouver des volontaires et/ou par Facebook.

Régine propose de faire des ateliers (ou proposer des

formations) pour attirer du monde et récolter de la main d'oeuvre pour nos groupes de travail.

– La traduction en anglais est en cours (Vanessa), mais pas de piste pour la traduire en Tahitien.

– La modification proposée par Luc lors de la dernière réunion à la Mairie de Punaauia a été faite (rajout de la phrase « à proximité du mouillage » dans l'article 5).

– La prochaine étape sera de la faire « parrainer » par des autorités concernées : ministre du tourisme, de l'environnement, DPAM, Haut-Commissaire, associations représentatives comme FAPE et d'autres.

– La charte sera impérativement proposée lors de la prochaine AG pour sa validation définitive.

– On pense déjà à des moyens de diffusion (comme une brochure distribuée par la gendarmerie lors de l'entrée sur le territoire)

**# FINALISATION** de la présentation de l'asso sur le drive, ce sera fait aujourd'hui par Arnaud et Régine

**# GROUPE DE TRAVAIL** sur les déchets dans les îles (Régine) et à la marina Taina ; réalisations d'affiches pour améliorer le tri.

### **# RAIATEA – MIRIMIRI**

– L'AVP a été contactée par la gendarmerie de Raiatea. Ils ne connaissent pas vraiment les textes à appliquer ; les diverses autorités se renvoient la patate chaude. La gendarmerie condamne fermement l'usage de la violence.

– Il n'y a pas de texte spécifique réglementaire local concernant cette zone ; la notion de durée limitée à 48h n'existe pas ; on a le droit d'y mouiller, c'est un bon abri en cas de maraamu.

– Arnaud doit rappeler la gendarmerie. Il ne faut pas s'approprier la zone, un stationnement de trop longue durée pourrait être abusif.

– Une plainte a été déposée par un voilier et un autre voilier risque de le faire, on va les contacter pour avoir plus

d'infos.

- Pré-plainte en ligne, c'est possible : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/> (pour les particulier uniquement)
- On va prendre contact avec le collectif créé pour Mirimiri et on va aussi contacter les voiliers mis en cause.

### **# BORA-BORA**

- BBMS n'a pas répondu au mail de l'AVP lui demandant de fournir ses conditions d'assurance.
- BBMS empêche tout mouillage forain.
- BBMS facture 3000F/jour sa bouée sans aucun service, contre 500F/jour à Taina avec beaucoup de services gratuits ou payants (accès à terre sécurisé, eau potable, douches et sanitaires, parking surveillé, etc, etc ...)
- On va écrire au maire (lettre ouverte) pour lui demander une zone de mouillage libre et gratuite, et l'interpeller sur les prix prohibitifs pour aucun service et aucun accès à terre.

### **# MOOREA**

- Mettre en ligne le rapport du commissaire enquêteur avec notre avis
- Chercher des infos sur l'évolution du dossier

### **# PUCES NAUTIQUES :**

- Les puces nautiques à Taravao se sont bien passées ; affluence nécessairement limitée
- Prochaines puces:
  - > le 6 octobre 2019 à Taina, avec si possible atelier d'ouverture d'un radeau de survie
  - > probablement en nov/déc au YC d'Arue, avec atelier Homme à la mer.

————— Fin de la réunion : 12H15 —————

---

# Compte rendu de la réunion du 19/07/19 à la Mairie de Punauuia –

Compte rendu de la réunion du 19/07/19 à la Mairie de Punauuia

Objet : Présentation de la charte et situation Bora Bora

Étaient présents :

Arnaud Jordan

Eric Pinel

Bernard Guillou

Régine Rehel

Florent Gachod

Excusé :

Nathalie Garnier

————— - Début : 18h05 —————

- Nous sommes à plus de 155 adhérents + une nouvelle adhésion lors de cette réunion : Marie de Bora
  - L'antenne de Fakarava commence à fournir des adhésions
  - Baisse significative du nombre d'inscrits à la newsletter, Arnaud va chercher dans la base pour en trouver la cause.
- > Début de la réunion : présentation de chacun par un tour de table.

## # CHARTE :

Nous sommes au niveau zéro : présentation de la charte aux adhérents, viendra ensuite les niveaux suivants (presse, haut-commissaire, politique, etc...)

Cette charte référence les textes déjà existants et prend les devants sur des réglementations à venir qui seront inévitables. Son but est de faire un premier pas pour être reconnus, l'idée n'est pas d'aller au frontal avec les terriens mais de négocier et proposer.

On voudrait que cette charte devienne un document de référence (par exemple : donner les procédures de franchissement d'axe de piste, une réunion est prévue avec la vigie ce mercredi)

Logo de la charte : « A paruuru te moana » se traduit par « je protège mon océan »

La charte sera bilingue, plus une version en tahitien (à l'étude)

Tout le monde fait des chartes, nous nous sommes inspirés de nombreuses et nous avons rajouté les spécificités locales.

Le texte de cette charte est tourné de façon à s'adapter à toutes les situations, en limitant au maximum les contraintes extrêmes.

Dans l'esprit des gens ici le lagon fait partie de la propriété donc on le respecte.

Enfin, cette charte ne sera pas obligatoire pour les membres de l'AVP, ceux qui y adhèrent pourront hisser le pavillon de la charte et ainsi montrer à tous que nous ne sommes pas des pollueurs car nous respectons la mer.

Modification sur l'article N°5 : rajout de « à proximité du mouillage »

Idée de Luc : aller avec cette charte voir les loueurs et charters

## # BORA BORA :

C'est encore le flou total, plusieurs bateaux sont hors zone,

tous ont été contrôlé mais pas de verbalisation pour l'instant.

Le texte est ambigu, on a peut être le droit de mouiller librement 24 heures et au delà il faut prendre un corps mort. La société BBMS contrôle les bateaux dès leurs arrivés dans la passe.

La zone de mouillage est obligatoire, elle est gérée par la société BBMS dans sa totalité.

L'AVP n'a pas assez d'informations fiables sur la situation de Bora, Eric demande à Marie de créer une antenne et de fédérer un maximum d'adhérents pour que nous puissions défendre Bora auprès de la DPAM par exemple.

### **# PGEM de MOOREA**

La fin de l'enquête publique était le 27 avril 2019, le rapport du commissaire enquêteur devait être disponible 1 mois après, soit le 27 mai, le document n'a pas été rendu publique mais Bernard a réussi à l'obtenir.

Le résultat n'est pas bon, le commissaire enquêteur n'a pas tenu compte des nombreuses remarques et propositions faites par l'AVP, et les 69 autres participants à cette enquête.

————— **Fin de la réunion : 21H00** —————

### **Collation**

Préparée comme à l'accoutumée essentiellement par Régine

---

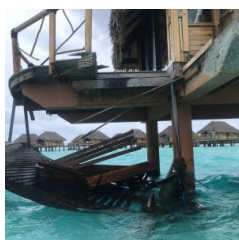
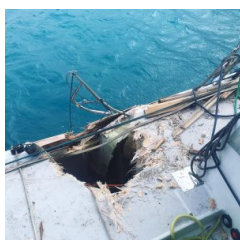
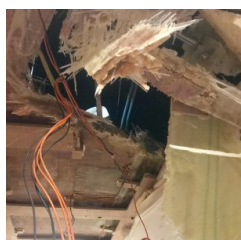


# Bora Bora : un corps-mort lâche

L'association des voiliers en Polynésie suit avec attention l'accident survenu au voilier "Archer" à Bora Bora le 2 juillet 2019.

D'après le propriétaire, le corps-mort s'est rompu. On lui avait assuré que le corps-mort était neuf ce qui n'a pas l'air d'être la cas !

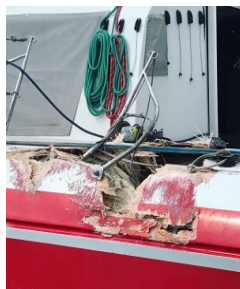
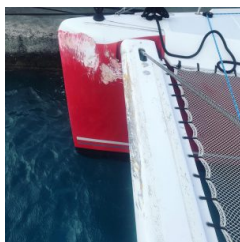
M. Seth Hynes (américain qui avait quitté Boston il y a 9 mois avec sa femme et leurs filles) et qui, en arrivant à Bora Bora, a pris un corps-mort devant le Yacht Club en s'acquittant de la redevance réclamé par le gestionnaire de la zone. En revenant de dîner du Bloody Mary, leur bateau avait disparu.



Le corps-mort s'est rompu et le bateau est parti à la dérive jusqu'à rencontrer un bungalow de l'hôtel Pearl Beach de Bora à qui il a occasionné des dégâts.

Le catamaran, un OUTREMER dernière génération a subit de graves dommages et le contact répété contre le

bungalow a ouvert un trou béant de plus d'un mètre au niveau du pont et du liston.



Le gestionnaire des bouées se serait déchargé de toute responsabilité en invoquant le fait que le plaisancier aurait dû être à bord pendant l'incident car il y avait du vent fort...

### [Le CATAMARAN ARCHEY est endommagé à Bora Bora](#)

*Séjours gâchés pour une famille américaine qui avait prévu de passer 4 jours de rêve. Des le 1er jour juste de constater les dégâts...D'après le propriétaire c'est la corde du mouillage qui est vétuste heureusement pas de victime mais des dégâts au niveau du catamaran et aussi de 2 bungalows appartenant à un hotel. La femme et ses 3 enfants seront pris en charge par un couple de Bora Bora, le catamaran est actuellement au quai de Farepiti...Stranded stays for an American family who had planned to spend 4 dream days. From the first day just to see the damage that could exceed 40 million peaceful. According to the owner, it is the mooring rope that is obsolete fortunately no casualties but damage to the catamaran and also 2 bungalows belonging to a hotel. The woman and her 3 children will be cared for by a couple of Bora Bora*

Posted by [BORA BORA PARAU API-News.](#) on Wednesday, July 3, 2019

On peut suivre les aventures de la famille sur facebook : <https://www.facebook.com/the.sailing.family.voyage>

Il nous semble que la responsabilité des communes et des délégataires de l'espace public est engagée lorsqu'on oblige

les plaisanciers à utiliser des infrastructures dont la sécurité laisse à désirer.

Il semblerait que c'est également l'avis de l'assureur du catamaran qui devrait se retourner naturellement contre le gestionnaire des bouées.

Les corps-morts doivent être révisés et correctement dimensionnés pour résister à des coups de mara'amu, loin d'être exceptionnels pendant la saison touristique.

Le gestionnaire doit donc naturellement engager sa responsabilité à partir du moment où il fait payer le séjour sur ses bouées et doit évidemment être assuré pour tous les dommages qui surviendraient en cas de rupture d'un corps mort.

Cet incident doit définitivement faire jurisprudence auprès de tous ceux qui pensent qu'il suffit de contraindre les voiliers à se mettre sur un parc de corps morts pour réaliser une excellente opération financière...

Nous nous interrogeons, d'autre part, sur les conditions d'attribution du marché par la commune : pas d'appel d'offre à notre connaissance et aucune des conditions de gestion des mouillages parues sur le journal officiel respectée (affichage des tarifs , assurance, etc.).

Affaire à suivre donc de très près ! Ce que nous allons faire et ne manquerons pas de vous tenir au courant.

---

# **Projet de charte de bonne conduite du plaisancier en**

# Polynésie

Cette charte est créée par l'AVP et a pour but de définir des règles de bonne conduite pour les voiliers qui naviguent en Polynésie afin de les informer sur les pratiques et réglementations locales, d'améliorer leur image auprès des résidents "terriens" et donc d'harmoniser les comportements afin d'obtenir une vraie reconnaissance et acceptation auprès des autorités et de la population.

L'idée étant de prendre à contre-pied le train de restrictions qui est en marche contre la plaisance en Polynésie, en montrant notre engagement à la "réguler" par nous même et montrer patte blanche afin d'obtenir une souplesse dans les restrictions à venir et devenir le premier acteur de sa propre expansion et ne plus être le simple spectateur de la dégradation d'une plaisance que l'on ne souhaite pas.

Elle s'appuiera sur une documentation et une information détaillée qui sera développée en annexe afin d'expliquer pourquoi les points abordés sont essentiels et comment il est possible de les mettre en œuvre.

Nous nous attacherons à apporter des réponses et des solutions simple et bon marché pour équiper son bateau le cas échéant pour s'y conformer.

Elle est réservée exclusivement aux membres de l'AVP.

Chacun des membres de l'AVP sera libre d'y souscrire, ou pas. Chaque souscription sera accompagnée d'un pavillon permettant d'afficher son engagement et sa volonté de mettre tout en oeuvre pour la respecter.

Cette charte sera évolutive et développée conjointement avec la participation de partenaires impliqués dans la plaisance en Polynésie.

Elle sera donc implémentée de préconisations de tous les acteurs qui jugeront bon d'y apporter de l'information sur une

conduite à tenir afin de limiter l'impact de la plaisance sur le domaine qui le concerne. Les partenaires pourront être aussi bien des associations de protection de l'environnement de manière générale, que des organismes issus de l'administration ou du gouvernement, pourvu qu'ils soient impliqués dans notre démarche et que leurs préconisations soient cohérentes et "non liberticide".



**Voici le projet de charte que nous avons élaboré :**

## **CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES PLAISANCIERS EN POLYNÉSIE**

### **AVANT TOUT, UN ENGAGEMENT :**

En adhérant à cette charte, j'affiche mon engagement à avoir une attitude éco-responsable, à respecter la terre et sa population, les réglementations et usages en vigueur, et à protéger la faune et la flore de Polynésie.

### **UN PAVILLON POUR AFFICHER SON ENGAGEMENT :**

En arborant le pavillon lié à cette charte, je montre aux autres plaisanciers et à la population que je me suis engagé à la respecter.

---

## **1 – Aucun rejet polluant en mer et tri des déchets**

- Je conserve tous mes déchets à bord et je les trie pour les recycler selon les infrastructures disponibles prévues dans chaque île.
- Je privilégie une attitude éco-responsable active :
  - en ramassant les déchets trouvés en mer
  - en limitant l'utilisation de plastique à usage unique
  - en utilisant des produits sans effet sur l'environnement

## **2 – Traitement des eaux noires (toilettes)**

- J'utilise mon dispositif de rétention et/ou les infrastructures prévues à terre, conformément aux prescriptions en vigueur pour éviter les rejets dans le lagon

## **3 – Respect de la faune et la flore sous-marine**

- Je pose mon ancre exclusivement sur fond de sable ou de vase afin de préserver le corail
- Je respecte les règlements de pêche (poissons, coquillages, crustacés, ...)
- Je respecte les distances et règles d'observation des mammifères marins

## **4 – Circulation dans le lagon**

- Je navigue avec prudence dans le lagon et à l'approche des plages et des nageurs

– Je réduis ma vitesse dans les mouillages et à proximité d'autres bateaux

## **5 – Respect de la population et accès à terre**

– Je privilégie les accès à terre publics à proximité du mouillage quand ils existent

– La plupart des terres étant privées (*motu* – îlots – compris), l'accès au rivage, la cueillette des fruits, quelquefois le simple passage sont soumis à autorisation des habitants.

– J'ancre à une distance raisonnable des habitations en respectant la quiétude des lieux

– Je me présente, je communique, et je m'informe auprès des habitants des spécificités du lieu visité.

– Je conserve une tenue décente à proximité du rivage, des embarcations et au contact des populations en général

## **6 – Entretien de son navire**

– Je mets tout en œuvre pour maintenir mon bateau en état de navigation et de manœuvrabilité

– Je privilégie les aires de carénage équipées pour effectuer l'entretien de ma coque

## **7 – Solidarité, partage et communication**

– Je défends les valeurs de solidarité et d'entraide entre gens de mer

– Je sensibilise mon entourage (et notamment les enfants) sur la protection et la sauvegarde de notre environnement et sur le respect de cette charte

---

# ANNEXES DE LA CHARTE ÉCOCÉAN POLYNÉSIE : ALTERNATIVES / SOLUTIONS / INFORMATIONS / PRÉCONISATIONS

Dans la charte, vous trouverez des liens vers ces annexes : elles ont pour but de fournir de l'information, apporter des solutions pratiques à ceux qui ne seraient pas en mesure de l'appliquer, et recensera toutes les préconisations des partenaires qui voudraient se joindre et participer activement à la charte en s'en servant comme canal de communication pour exposer au plaisanciers leurs problématiques.

Elle est TOTALEMENT ÉVOLUTIVE !

---

## Réunion du bureau du 21/06/2019 –

### Réunion du bureau – 21/06/2019

**Présents** : Eric, Florent, Bernard, Arnaud

**Excusés** : Régine, Nathalie

#### # Points divers :

- Chéquier reçu ==> Régine
- Facture 19249 xpf, chèque : gants ==> Régine
- Bannière : à prévoir pour puces nautiques
- 2000 xpf : inscription Nicolas Toussaint, Ihitai ==> Régine
- Ratafia : aurait payé sa cotisation (c'est les 2000 inconnus) ==> Régine (mail au nom de l'AVP )
- Glacière pour puces nautiques: ==>Arnaud



- Puces : C'est bien le samedi 29 juin
- Clean-up day annulé (cause météo, trop eau ...)
- Naufrage de Ratafia, à Maupiti : faute d'inattention semble-t-il (voir presse)
- Naufrage d'un Bénéteau 52 à la passe sud de Fakarava, bout dans l'hélice semble-t-il

#### # CR du déplacement d'Eric à Fakarava :

- Il y a un excité qui essaye d'appliquer la loi avant qu'elle ne soit applicable ...
- Cas spécifique du bateau de plongée French master xxx, externe à Fakarava, qui bouleverserait le marché, d'où l'interdiction de plonger sans moniteur local ...
- Texte pas encore publié ; concerne essentiellement la plongée (sauf mouillage et accès à Sables Roses)
- Mathieu : kakémono en place, dans salle de repas : ça en discute, TB
- Environ 80/90 bateaux à Fakarava, au total, dont au moins 30 à Irifa (mauvais temps, aussi)
- Pirogue à voile de Fakarava : bac à fleurs, car pas autorisation DPAM pour exploitation professionnelle (raisons de sécurité – renversement)
- Adrien & Aline.....: proposent **kite**\_(paraplégiques, ...) yoga, chasse sous-marine, etc à passe sud et Irifa, très branchés éco, connaissent tout le monde, pas de base à terre, ...

#### # Charte :

- ECOCEAN : si pas dans le même domaine d'activité, pas de problème si nom identique ; faut peut-être déposer le nom/activité à INPI (300 € env, pour durée ...?). INPI compétent localement ou non ?
- Voir si enveloppe « solo », qui serait moins chère (on met le nom dans une enveloppe, scellée, INPI, si 2° nom déposé, on le bloque ainsi ...
- Logo : texte dessous en polynésien : cf Académie Polynésienne pour traduction correcte
- On présentera la charte aux adhérents, pour avis et

commentaires, idem pour logo

– Mettre solutions sur les points délicats : exemple : kit caisse eaux noires complet SVB : 13000 frs

#### # Bora-Bora :

– Réunion prochaine avec DPAM pour régler le problème du mouillage des résidents

– Makai fermé

– Le mouillage est autorisé partout (sauf zones de câbles sous-marins, ...) pour 24 heures maxi ; au-delà, c'est les zones spécifiquement autorisées

– La plage de Matira faisait déjà l'objet d'une interdiction ==> arrêté à trouver

#### # Répartitions de tâches :

– Synthèse des mouillages ==> Bernard

– Les déchets à terre ==> Arnaud

– Traitements des eaux noires ==> Florent

– Respect de la flore et la faune ==> Eric

– Circulation dans le lagon ==> Eric (Port Autonome)

Le reste sera défini ultérieurement.

---

# Compte rendu réunion bureau du 21 mai 2019 –

**Compte rendu réunion bureau du 21 mai 2019**

Cata Suricat, 8h00-11h30

#### **Participants :**

Tous, sauf Nathalie (excusée)

## **# Assurances**

– assurance RC asso :

Dossier compliqué à remplir, prix apparemment exorbitant

Attente devis pour décision

– Projet assurance voiliers :

compréhension de notre demande pas simple par les courtiers

## **# Nage Tahiti à Moorea**

L'AVP a été sollicitée pour y participer.

L'organisation laisse à désirer avec des problèmes de sécurité comme le suivi d'un nageur avec un voilier, bien moins manœuvrant qu'un bateau à moteur.

L'AVP est solidaire, mais n'y participera pas à cause principalement de l'assurance et des responsabilités en cas de problème : faire mail dans ce sens.

## **#Journée Mondiale des Océans : 8 juin, pointe Vénus**

Nouveau nom : "l'effet mer"

Peu d'infos sur l'événement, ni sur le prix de la participation; serait désormais plus commercial ?

Ça serait intéressant de présenter notre charte, mais on est pas prêt.

## **# Charte :**

Question sur la signature des adhérents ? Réponse : non, on vendra un pavillon qui engagera le bateau.

Revoir la rédaction de la charte, son logo, son nom (Ninamu, Moana, etc ...)

Réunion de travail le vendredi 24 mai à 8 heures, cata Suricat

## **# Epaves :**

– Stargap (en train de couler lentement) : le port autonome est au courant de la situation (moto-pompe prévue, semble-t-il)

Juridiquement : c'est le propriétaire qui est responsable, mais les autorités peuvent prendre les devants si rien n'est fait en cas de danger sécurité/environnement ...

– Ecrire une page sur Facebook pour dénoncer l'absence d'action du Pays sur le problème des épaves.

Rencontrer le haut-commissaire ? Pour alerter sur le problème des épaves, voire une taxe à l'entrée pour financer le recyclage/démantèlement des épaves ? (mais ça n'est pas dans son champ de responsabilités du fait du statut d'autonomie)

– Voir avec le prochain haut-commissaire, car l'actuel est sur le départ

– Filière locale déconstruction ?

### **# Mouillages de Bora-Bora, Fakarava et Moorea**

Se positionner : on déplore que l'espace public se réduise et se privatise de plus en plus car un arrêté est illégal si il n'y a pas eu d'enquête publique.

– Bora Bora : L'arrêté concernant les mouillages est très probablement illégal, car il n'y a pas eu d'enquête publique sur ce qui est en fait un plan d'aménagement. Ecrire une lettre au maire sur cette base (Bernard)

– Fakarava : C'est la DIREN qui serait à la manœuvre pour un projet d'arrêté :

Plongée passe sud interdite sans moniteur local (équivalent à privatisation)

Interdiction de filmer dans la passe sud

Guide agréé obligatoire pour aller aux sables roses (équivalent à privatisation)

>>> décision en commission, on attend l'arrêté ministériel qui est en cours ...

– Moorea : Attente de la publication du rapport du commissaire-enquêteur, à partir du 27 mai environ.

### **# Points divers :**

- Des nouvelles cotisations ramenées par Arnaud
- Problèmes administratifs kafkaïens pour débloquent le compte bancaire CCP-OPT (suite à problèmes de signatures)
- Vol du projecteur dans la voiture d'Eric : faire facture et sortir le matériel de l'inventaire
- Mettre accessible sur le Drive les documents publics de l'association
- Médiocre retour des représentants AVP dans les îles à ce jour ; Eric va faire un déplacement à Fakarava pour relancer notre représentativité.
- Le voilier Buenavista transporte un kakémono AVP à Fakarava
- Un accident grave à Bora: un skipper de voilier, nageant à proximité de son bateau, a eu le pied quasiment coupé par l'hélice d'un powerboat ...

**Le secrétaire**

---

# **Compte rendu réunion bureau du 16 avril 2019, sur Suricat**

—

Compte rendu réunion bureau du 16 avril 2019, sur Suricat

Participants:

Tous, sauf Nathalie (excusée)

### 1- PGEM Moorea

L'EP se terminera le 27/4 à Moorea.

Pour l'AVP, stand-by jusqu'à publication du rapport du commissaire-enquêteur (réglementairement un mois après la fin de l'EP, soit 27 mai).

### 2 - Entrevues diverses

Eric a rencontré divers contacts à niveau élevé, en lien avec le milieu nautique.

Il a également rencontré le JRCC qui ne dispose pratiquement d'aucuns moyens financiers...: projet de mise au point d'un relais AVP pour messages de sécurité (AVURNAV, disparitions, etc)

Il a aussi rencontré la Vigie du Port Autonome de Papeete: l'AVP proposera une procédure d'accès des voiliers, pour validation par le PAP...

Il a rencontré les Sauveteurs en Mer, qui ne disposent guère de moyens non plus; nous fourniront une page pour apparaître sur le site de l'AVP (n'ont pas de site en propre); insérer une ligne pour inciter à leur faire des dons ?

Nota: Préparer un topo de présentation de l'AVP (genre PowerPoint), destiné aux "politiques" (qui nous sommes, actions passées, présentes, futures, 1901, site internet, effectifs, ce qu'on veut, etc ...)

A faire après la charte en projet.

### 3 - Anglo-saxons

- Ryan Levinson représente l'AVP auprès des voiliers anglo-saxons.

- Des articles spécifiques pourraient être traduits en anglais, et inclus dans le site (format PDF), pour améliorer dans certains cas la traduction automatique de Google. A voir en pratique si problèmes.

#### 4 - Réservation salle pour AG 2020

Il est difficile de trouver des salles de réunions pour pas cher; il faut les réserver longtemps à l'avance. Accord de principe pour réserver dès à présent une salle pour l'AG de 2020; date à préciser (février OU mars ?).

#### 5 - Pavillon

Commencer à préparer un projet graphique de pavillon (guidon, ....) de l'AVP

#### 6 - Assurance pour voiliers en Polynésie

Eric contacte courtier pour voir s'il est possible de trouver un assureur intéressé à proposer un tarif intéressant exclusivement aux membres de l'AVP.

L'asso devrait également être assurée pour les manifestations qu'elle organise: voir réglementation et tarifs.

#### 7 - Divers

Mettre sur Drive les divers documents administratifs permanents (n° Tahiti, statuts, etc ....) : Régine

---

# Réponses à l'enquête d'utilité publique (version courte)

Voici les arguments développés lors d'une réunion de travail le mardi 12 mars 2019 à partir de 18H00 dans la salle du Yacht Club de Tahiti à Arue [[Plan](#)] en réponse à l'[enquête d'utilité publique sur le projet de modification du PGEM de Moorea](#). Ces arguments sont repris et complétés et détaillés sur le document : [Réponses à l'enquête d'utilité publique \(version longue\)](#)

## Arguments des Voiliers

### en réponse à l'enquête d'Utilité Publique sur le Plan de Gestion de l'Espace Maritime de Moorea

**Sources** : Le [texte complet](#) de l'enquête PGEM | [Carte Pêche](#) | [Carte Activités](#) | [Carte Espaces](#) | [Plan](#) | [Le PGEM actuel](#)

#### Tronc commun

##### SÉCURITÉ

- La notion d'**Abri Côtier** disparaît avec une application stricte du PGEM
- **Information préalable** impossible. Un voilier met au mieux quelques heures (sinon plusieurs jours) pour atteindre un mouillage. Doit-il se mettre en danger lorsqu'il constate qu'il n'y a plus de place (retourner à Tahiti de nuit, avec un équipage fatigué...) ?
- Les **mouillages dans plus de 15 m.** d'eau sont des



- mouillages dangereux et impraticables pour des voiliers
- Les zones de **mouillage libre sur fond de sable** sont indispensables et doivent être autorisés
  - **Déséquilibre des zones est / nord** (13 mouillages vs 60 mouillages) qui désavantage l'accès depuis Tahiti

## LÉGISLATIF

- **Absence** des voiliers (dont certains vivent dans le lagon) **au processus de révision** du PGEM
- Le **processus de révision des quota est inique** : ne vise que les voiliers, aucune autre activité. Les voiliers n'ont même pas de voix délibérative, au mieux une voix consultative dans la commission de révision
- Nous voudrions pouvoir identifier **une autorité compétente unique** et non plusieurs délégataires
- Les mentions "navires de plaisance [...] à des **fins non commerciales**" mettent en danger l'activité de charter et suppose une distinction entre les navires

## PROPOSITIONS

- Nous ne sommes **pas hostile au paiement** s'il est proportionnel au service et négocié pour l'ensemble des mouillages de Polynésie française ou au moins par zones de navigation et non par corps-mort ce qui rend sa collecte irréaliste.
- Aucune mention d'**accès à la terre** (des pontons aménagés) dans le PGEM ce qui est pourtant indispensable pour organiser un mouillage et source de difficultés potentielles avec les habitants à terre
- Nous voudrions que soit rédigé et mise en place une **charte de bonne conduite** afin qu'elle soit connue et respectée de tous

## Autres remarques

Il me semble important de mettre en avant dans nos arguments le fait, que nous voulons être associés réellement à

l'élaboration de ce PGEM, que nous ne voulons pas seulement contester tout en bloc mais être des parties prenantes dans les discussions au même titre que les pêcheurs et les autres utilisateurs du lagon.

Imposer des mouillages dans des zones de 25 à 30m de fond prouve la non consultation des plaisanciers par son côté irréaliste.

Il y a une volonté de la mairie de mettre de côté le seul tourisme qui a un bilan carbone acceptable. En effet, se déplacer au gré du vent n'est pas (trop) polluant alors que les autres touristes prennent l'avion ou les navettes rapides. Les autres activités lagunaires sont elles aussi très carbonées, on pense notamment au jet ski...

[observations en version pdf](#)

Et pour les plus motivés:

### **Liste exhaustive ( ou presque) d'observations**

Une liste beaucoup plus détaillée d'observations susceptibles d'être retranscrites dans le registre d'enquête publique, et complétant le tronc commun ci-dessus, vous est proposée ici : <https://voiliers.asso.pf/2019/04/06/reponses-a-lenquete-dutilite-publique-version-longue/>